

**COMMUNE DE
COULOMMES**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 01-2023**

OBJET :

**Occupation
du domaine
public par un
commerce
ambulant de
restauration à
emporter**

Le Maire de la commune de COULOMMES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-1 et suivants
VU le Code de la voirie routière,
VU le Code de commerce,
VU la demande en date du 31 DECEMBRE 2022, par laquelle
Monsieur JOUAN David, Société CD PLATS CHAUDS domicilié 18B
Rue du Général Leclerc 77580 CRECY LA CHAPELLE sollicite
l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer
son commerce ambuland de restauration à emporter,

ARRETE

Article 1 : Monsieur JOUAN David, Société CD PLATS CHAUDS est
autorisé à stationner sur le parking de la mairie Rue de Glatigny, en
vue d'exercer son commerce de réalisation et de vente de produits
rôtis tous les Samedis de 16 heures à 21 heures à compter du
7 Janvier 2023.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et
révocable pour une durée de 1 an.
Elle est personnelle, incessible.
Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite
avant la date d'échéance.

Article 3 : Monsieur JOUAN David fournira une attestation
d'assurance en cours de validité.

Article 4 : Aucune redevance ne sera demandée à Monsieur JOUAN
David au titre du stationnement.

Article 5 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public
en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.
En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la
commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais
exclusifs du permissionnaire.

Article 6 : La présente autorisation est révocable à tout moment, en
cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées,
des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre
raison d'intérêt général.

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AI-077-217701309-20230105-ARR01_2023-

Article 7 : Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- M. JOUAN David

Coulommès, le 5 Janvier 2023

Madame le Maire

Françoise BERNARD.



REÇU EN PREFECTURE

le 05/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AI-077-217701309-20230105-ARR01_2023-